Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260706-DECISION4_2026-DE

MAIRIE
de

Neulliac

56300 (Morbihan)

DECISION DU MAIRE N° 4/2026

Maison de santé pluridisciplinaire
Avenant n° 2 au marché de travaux
relatif à la construction de la maison de santé
Lot n° 11- Electricité courants forts et faibles

Le maire de Neulliac,

Vu :
Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Code de la Commande Publique,
La délibération n° 03-28/07/2025 du 28/07/2025 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de la maison de santé,
Le marché de travaux conclu avec l'entreprise SVAE, Parc d'activités La Niel, 4 rue de la Niel 56300 PONTIVY pour le lot n° 11 – électricité courants forts et faibles
L'avenant n° 1 au marché de travaux ;
Le projet d'avenant n° 2 présenté,

CONSIDÉRANT :

- Que des adaptations techniques sont intervenues en cours d'exécution du chantier ;
- Que certaines prestations initialement prévues n'ont finalement pas été réalisées ou ont été ajustées ;
- Que ces modifications conduisent à une **diminution** du montant du marché de **4 340,00 € HT** ;
- Que cette modification n'altère pas l'économie générale du marché et demeure conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

DECIDE :

Article 1: De signer l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé – lot n° 11 – Électricité courants forts et faibles avec l'entreprise SVAE de Pontivy, portant sur une **moins-value de 4 340,00 € HT**, soit **5 208,00 € TTC**, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Article 2 : De fixer le nouveau montant total du marché du lot n° 11 à **77 025,00 € HT**, soit **92 430,00 € TTC**.

Neulliac, le 06 juillet 2026
Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

Ampliation de la présente sera adressée à :
Sous-Préfecture de Pontivy.
Monsieur le Trésorier de Pontivy
SVAE de Pontivy